

## COMMUNE DE POUILLEY-FRANÇAIS

### Conseil municipal du vendredi 17 septembre 2021 à 20h30.

*Le conseil municipal de la commune de Pouilley-Français  
s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale  
en date du jeudi 9 septembre en session ordinaire.*

*Toutes les mesures de sécurité sanitaires sont prises : salle appropriée non ouverte au public, distanciation  
entre chaque conseiller, gel avant et après le conseil, port du masque...*

**13 Présents** : Yves MAURICE, Catherine DUC, Michel LANQUETIN, Chantal JEANVOINE, Claude DANLOUE, Christian BAUD, Myriam FUMEY-BOUGAUD, Maké LEGAIN, Cyril MARQUISSET, Eric MOREL, Florian POTHIAI, Stéphane RAMELET, Max WETSTEIN,

**2 Absents excusés avec procurations** : Julian BRELOT donne procuration à Chantal JEANVOINE, Laétitia LEPAN donne procuration à Christian BAUD.

**Absent non excusé : 0**

**15 votants**

**Secrétaire de séance** : Myriam FUMEY-BOUGAUD

*Session ordinaire*

Début de séance : 20h35

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu du 04 juin 2021. Le conseil municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

### **① Délibérations :**

#### **● Mise à disposition du bureau de Mme la Directrice au SIVOS :**

Suite à une demande du SIVOS (courrier du 2 septembre 2021) souhaitant que le Conseil municipal de Pouilley-Français prenne une délibération sur la convention de mise à disposition du bureau de Mme la Directrice. Depuis la fermeture de sa classe, la commune de Pouilley Français accepte, à compter du 1er septembre 2021, de mettre à disposition au SIVOS de Villers-Buzon l'ensemble « bureau de direction et hall » (21 m<sup>2</sup>) situées dans les bâtiments de l'école 1 Place de la Mairie à Pouilley Français afin de conserver les locaux de direction fonctionnel pour l'Ecole intercommunale des 3 villages.

Il ne s'agit pas d'expulser la directrice vous l'avez bien compris, ni de rancœur par rapport à la fermeture de l'école de Pouilley-Français **mais de faire les choses dans la légalité afin que Mme la Directrice soit assurée et confortablement installée par la commune. Une convention est parfaitement nécessaire et justifiée.**

*“Les locaux sont placés sous la responsabilité de la collectivité organisatrice (région, département ou commune), qui souscrit une police d’assurance couvrant les risques encourus au cours de(s) activité (s) concerné(es). Article L. 216-1 du code de l’éducation”.*

La valorisation des locaux et des charges fluides (eau, électricité, chauffage, ménage, assurance) est calculée selon les conditions d'application des barèmes de la Caisse d'Allocations Familiales (inchangés depuis 2004), soit un forfait global maximum de 60 € au m2. Pour les locaux concernés, tous les mobiliers existants sont conservés en place pour une bonne organisation de l’ensemble.

**Quelques chiffres donnés par le SIVOS et pour information :**

- Budget SIVOS 2021 : 162 300 €
- Participations des communes : 145 158.00 euros
- Pouilley-Français : 93 361.47 euros soit 64,32 %
- Mazerolles : 22 052.85 euros soit 15,19 %
- CCVM pour VB : 29 788.68 euros soit 20,52 %
- CAF : 13 686.30 euros

Le nombre de jours maximum d'utilisation des locaux est de 184 jours (52 semaines/an – 6 semaines/été = 46 semaines à 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Le nombre de jours moyen d'utilisation des locaux de direction est de 144 jours (36 semaines à 4 jrs/semaine)

Le nombre d’heures moyen d’utilisation des locaux de direction est de 6h00

Le nombre d’heures maximum d’utilisation des locaux est de 8h00

Calcul pour 6h00 d’utilisation :  $6/8 \times 144 = 108$  jours

. 21 m2 : surface du bureau et du hall arrondi au m2 inférieur

. 60 € : valeur CAF, idem Francas, prix inchangé depuis les toutes 1ères conventions (restauration scolaire et locaux périscolaire) !

**21 m2 x 60 € x 108 j = 739,56 €/annuel**

**184 jours**

→La mise à disposition du bureau de la Directrice proposé par la commune de Pouilley-Français est de : 739,56 € pour 1 an renouvelable correspondant aux différentes charges et 61,63 €/mois.

***Le Conseil municipal se prononce par 12 voix pour et 3 voix contre et autorise le Maire Yves Maurice à signer la convention avec le SIVOS et son Président.***

**●ONF : Contrat d’approvisionnement :**

Le Conseil Municipal de POUILLEY-FRANCAIS donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d’approvisionnement, de bois résineux (Sapin – Epicéa), pour un volume prévisionnel annuel de 315 m<sup>3</sup>.

En application de l’article L.144-1 du Code Forestier, l’ONF est le mandataire légal de la commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. A cet effet, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document qui sera présenté par l’ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que le contrat de vente soit conclu en application de l’article L.144-1-1 du Code Forestier relatif aux ventes de lots groupés. Conformément à l’article D.144-1-1 du Code Forestier, l’ONF reversera donc à la commune de POUILLEY-FRANCAIS la part des produits nets encaissés qui lui revient, à proportion de la quotité mise en vente, déduction faite des frais liés au recouvrement et au reversement du produit de la vente, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.

Pour mener à bien cette opération, Le Conseil Municipal décide de confier à l’ONF une mission d’assistance et autorise le Maire Yves Maurice à signer la convention correspondante avec l’ONF.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

**●ONF : Délibération contre le projet de contrat proposé par l’Etat :**

Le 10 juin dernier, Dominique JARLIER, Président de la Fédération nationale des Communes forestières a été reçu par les cabinets des ministres de l’agriculture, de la transition écologique et de la cohésion des territoires au sujet des

arbitrages conclus récemment pour le Contrat d'Objectifs et Performance (COP) État-ONF. Il a été mentionné les deux points suivants :

- « *Un soutien complémentaire des communes propriétaires de forêts sera également sollicité [...]. Cette contribution additionnelle est prévue à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025, une clause de revoyure étant prévue en 2022 pour confirmer cette contribution et en définir les modalités.* »
- « *Adapter les moyens de l'ONF en cohérence avec la trajectoire financière validée par l'Etat notamment en poursuivant sur la durée du contrat la réduction de ses effectifs à hauteur de 95 ETP par an [...].* »

Le 2 juillet dernier, le Contrat d'objectifs et de performance (COP) État-ONF a été voté lors du conseil d'administration de l'ONF, malgré l'opposition de toutes les parties prenantes autres que l'État (collectivités, filière, syndicats et personnalités qualifiées).

#### **CONSIDERANT :**

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des communes propriétaires de forêts au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ en 2024 et en 2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

#### **CONSIDERANT :**

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des communes propriétaires de forêts au service de la filière économique de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences significatives des communes propriétaires de forêts sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme un atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents**

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire Yves Maurice à signer tout document afférent.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

#### **● Tarifs communaux 1<sup>er</sup> janvier 2022 :**

##### **Salle des fêtes\***

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Vins d'honneur ou apéritif (durée 4 heures), gratuit pour les habitants de Pouilley-Français pour un enterrement	50,00 €	90,00€
Période ETE du 1 <sup>er</sup> mai au 30 septembre	170,00 €	380.00 €
Période HIVER du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril (chauffage compris)	250.00 €	460.00 €
Chauffage en été si besoin	80.00 €	80.00 €
Location de couverts et de vaisselle	50.00 €	50.00 €

Cour de l'école	60.00 €	60.00 €
CAUTION	1000,00 €	1000,00 €

*\*pour le moment de convivialité après un enterrement et pour les habitants de Pouilley-Français qui en font la demande, sous réserve que la salle soit disponible, c'est gratuit.*

*\*pour les associations de Pouilley-Français et dans le but de leur activité c'est gratuit ! à charge de gérer les poubelles, le tri et le nettoyage...*

#### Atelier de distillation

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Par période de 24 heures	50,00 €	70.00 €
CAUTION	500,00 €	500,00 €

#### Atelier de pasteurisation

Demande émanant de	Pouilley-Français	Extérieur
Par période de 24 heures	50.00 €	70.00 €
Par période de 48 heures	70,00 €	100,00€
CAUTION	500.00 €	500.00 €

#### Taxe d'aménagement (délibération n°122-2011)

Taux de la taxe d'aménagement	4%
-------------------------------	----

#### Concessions trentenaires au cimetière et au columbarium

	2 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>	Une case
Cimetière	300,00 €	600,00 €	X
Columbarium	X	X	610,00 €

#### Affouage

La taxe d'affouage sera calculée sur la base de 9 € du stère délivré par affouagiste
--

#### Bibliothèque

Adhésion annuelle par foyer	5,00 €
-----------------------------	--------

#### Photocopies

Prix unitaire	Noir et blanc	Couleur
A4	0,20 €	0,50 €
A3	0,40 €	1,00 €

#### Incivilités

<ul style="list-style-type: none"> <li>● Montant de 200 € dû par les auteurs de dépôts de déchets d'ordures ménagères sur la voie ou l'espace public, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur de GBM.</li> <li>● Montant de 350 € dû par les auteurs de dépôts surpris à déposer sans autorisation des gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes, ainsi que des déchets verts, plus coût du traitement des ordures au tarif en vigueur de GBM. Enlèvement de gravats, matériaux ou tout autre produit correspondant à des déchets inertes</li> </ul>
---

**Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.**

#### ● Le fonds de solidarité pour le logement (FSL) :

Le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté permet de soutenir et d'accompagner près de 500 ménages en difficulté dans la poursuite de leur projet immobilier.

Ce fonds est alimenté par la contribution du Département (23 000 € en 2021) et par les participations volontaires des communes ou leurs groupements, de la Caisse d'allocations familiales du Doubs, de la Mutualité sociale agricole. Dans le cadre de cette politique publique de solidarité, et de notre rôle aux côtés des personnes les plus en difficulté, Mme la Présidente du Conseil Départemental 25 sollicite le renouvellement de la contribution de votre collectivité au titre de l'année 2021 à ces deux dispositifs.

Le niveau attendu de votre participation est de 0,61 € par habitant pour le FSL et de 0,30 € par habitant pour le FAAD, étant précisé que les groupements de communes ont été sollicités également, comme chaque année.

Les documents joints vous apporteront toutes informations utiles sur ces deux fonds ainsi que sur les modalités de versement de vos contributions.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix contre.***

● **Décision modificative\* N°2 :**

Il faut prévoir une \*DM au chapitre 012 (charges du personnel).

Il va manquer environ 2650 € à prendre sur les dépenses imprévues.

Il reste suffisamment sur le chapitre 65 (chapitre pour les élus)

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

● Délibérations non prévues dans la convocation :

● **Budget annexe panneaux photovoltaïques de l'église :**

La revente d'électricité est assimilée à une activité de caractère industriel et commercial et doit de ce fait faire l'objet d'un budget annexe géré selon l'instruction M4.

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour.***

● **Aide aux communes - Convention relative à l'évolution du dispositif et à la mise en place de nouveaux services communs entre Grand Besançon Métropole, ses communes membres et certains syndicats de communes**

Le dispositif d'aide aux communes a été adopté en conseil communautaire le 15 juin 2016, puis modifié le 24 mai 2018. Il évolue pour prendre en compte le développement de services communs.

-Développement des services proposés aux communes :

**La convention d'aide aux communes intègre trois nouveaux services, qui viennent étoffer le bouquet déjà existant : l'accompagnement en matière d'urbanisme pré-opérationnel ; l'accompagnement en matière de politique et d'action foncière, et enfin l'accompagnement pour des missions en matière d'emploi et compétences, dont le service de remplacement temporaire des secrétaires de mairie.**

La convention n'a pas été modifiée depuis trois ans malgré la mise en place de plusieurs nouveaux services. C'est pourquoi des modifications et précisions sont apportées sans remettre en cause les principes généraux actés. Ces modifications portent sur de nombreux points.

Un sommaire a été créé. La liste des services apportés aux communes et leur contenu ont été rendus plus lisibles et complets, tout comme les modalités d'intervention. Les moyens humains affectés à l'aide aux communes sont actualisés et détaillés.

**Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de nouvelle convention de services communs entre GBM et la commune de Pouilley-Français dans le cadre du dispositif d'aide aux communes.**

***Le Conseil municipal se prononce par 15 voix pour***

## **2 Points d'information et de décision, tour de table :**

- Demande pour installer un distributeur à boisson sur la commune,
- Point sur la rentrée, le SIVOS et l'école de Pouilley-Français (Florian),
- Point sur le devenir de l'école de Pouilley-Français, quelles perspectives ? (Yves),
- Point sur le personnel (Catherine),
- Travaux église (Michel),
- Travaux cimetière (Claude),
- Fibre (Yves),
- Subvention du patrimoine travaux de l'église, point sur les dons récoltés (Yves),
- Lettre distribuée cette semaine (Chantal),
- Repas ou colis de fin d'année : il est décidé de rester sur la distribution de colis idem 2020.
- 30<sup>ème</sup> Foire aux Saveurs d'Automne,
- Incivilités : encore une vitre de l'abribus cassée soit plus de 500 € de frais pour la commune !
- Vitesse, bruits des véhicules dans le village : réflexion de la part de la commission.

## **3 Vision des dépenses communales depuis 2014 (Electricité, eau, ordures ménagères), présentation en rétroprojection (Claude et Yves),**

**4 Divers (tour de table) :** refaire le marquage des bois, mur de soutènement rue de Rompré à contrôler, trous à reboucher chemin des Bormottes, nettoyage de la chaussée fin septembre, travaux de curage en octobre.

## **5 Dossiers à présenter lors de la prochaine réunion de Conseil municipal :**

- SIEVO (Yves),
- Projet éolien (Yves),
- 1 Conseil municipal des jeunes (fait),
- 1 Eglise (fait),
- 2 Cimetière (fait),
- 3 Bibliothèque (fait),
- 4 Présentation de GBM, compétences GBM : eau/assainissement, routes (fait),
- 5 ONF/Forêt de PF (fait),
- 6 SIVOS
- 7 PLU (fait),

*Fin de séance : 23 heures 45*

Yves Maurice  
Maire de Pouilley-Français

**Registre des délibérations – séance du vendredi 17 septembre 2021**

**Commune de POUILLEY-FRANÇAIS**

*Registre des délibérations – séance du vendredi 17 septembre 2021*

Nom	Signature des présents	Nom	Signature des présents
Yves MAURICE		Myriam FUMEY-BOUGAUD	
Catherine DUC		Julian BRELOT <i>devenue procureur à cheval Telleme</i>	
Michel LANQUETIN		Maké LEGAIN	
Chantal JEANVOINE		Laétitia LEPAN <i>devenue Procureur à Christian Baud</i>	
Claude DANLOUE		Cyril MARQUISET	
Eric MOREL		Florian POTHAT	
Christian BAUD		Stéphane RAMELET	
Max WETSTEIN			

